

Service de la Tutelle : Depuis la rentrée 2010, les Tutelles congréganistes et la Tutelle diocésaine ont décidé de prendre en compte **le coût spécifique de la Tutelle**. Concrètement, la cotisation « **Services Communs** » des établissements sous Tutelle congréganiste est **diminuée de 2,07 € par élève en 2022-2023**. Pour les établissements sous Tutelle diocésaine, le coût de l'exercice de la Tutelle continue est intégré aux « **Services Communs** ».

Services Communs à l'ensemble des écoles du département

38,34 €

- Service de la tutelle :
 - Accompagnement des établissements sous tutelle diocésaine (exercice de la tutelle)
 - Accompagnement des chefs d'établissements (mission pastorale et ecclésiale) - Participation recrutement Chefs d'Etablissement

Études prospectives et gestion des structures et des moyens

- Service communication : au service de l'ensemble des structures de l'Enseignement Catholique
 - Conseils en communication
 - Mise en œuvre des moyens de communication interne et externe

- Service pédagogique et éducatif :
 - Aide à l'animation pédagogique et accompagnement des projets d'établissements dans le cadre des C.L.É
 - Accompagnement des chefs d'établissement - Liens avec les partenaires institutionnels - Ouverture à l'international

- Service B.E.P. (Besoins Educatifs Particuliers) :
 - Suivi et accompagnement des structures pour l'accueil des enfants à besoins éducatifs particuliers (BEP - ASH)
 - Accompagnement de l'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap

- Service TUIC (Technologies Usuelles de l'Information et de la Communication) :
 - Animation nouvelles technologies . Accompagnement nouvelles technologies (Projet équipement et outils numériques académiques)

- Service Ressources Humaines externes : suivi de la carrière des enseignants et des chefs d'établissement (nominations, mutations, arrêts, formations...)

- Service SAAR (Service d'Accueil et d'Aide au Recrutement) des enseignants :
 - Accueil, entretien, recrutement - Gestion des suppléances et des stagiaires

- Service de psychologie :
 - Bilans psychologiques individuels d'évaluation et/ou d'orientation spécialisée - Accompagnement des personnes et des équipes
 - Conseil aux établissements en matière de protection de l'enfance - Actions de prévention santé et intervention de crise

- Service administratif :
 - Suivi administratif de l'ensemble des écoles (ouvertures, fermetures de classes), traitement des statistiques et bases de données régionales et nationales des effectifs
 - Gestion et Comptabilité des Services Communs (DDEC - Institut Supérieur Ozanam - Courant d'Art - FEDECAR - Fondec - gestion dons et prêts immobilier)
 - Campagne de dons (suivi et administration)

Charges des OGEC mutualisées pour l'ensemble des écoles assumées par les Services Communs

91,13 €

- Indemnités de direction du chef d'établissement 1^{er} degré (statut unique du chef d'établissement en date du 24/03/2017) dans le cadre de la péréquation
- Animation pédagogique entrants dans le métier

- Cotisations reversées aux instances nationales, régionales et diocésaines

4,47 €



Service Investissement immobilier *

1,82 €

- Suivi et coordination des dossiers d'investissement immobilier (visites architecte et conseils, mises aux normes, accessibilité), gestion de la solidarité pour les travaux (FONDEC)

Service de pastorale *

1,75 €

- Accompagnement des équipes pastorales des établissements
- Aide à l'animation pastorale et accompagnement des projets pastoraux dans le cadre des C.L.É.
- Coordination des relations avec les instances diocésaines de catéchèse et pastorale

* Les charges correspondantes à ces 2 services ne peuvent être imputées sur les forfaits ou conventions municipales.

Ce document peut être utilisé en projection mais il ne doit pas être diffusé.